



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11908
12 décembre 1975
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 11 DECEMBRE 1975,,ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la résolution 3375 (XXX), intitulée "Invitation à l'Organisation de libération de la Palestine à participer aux efforts pour la paix au Moyen-Orient", qui a été adoptée par l'Assemblée générale à sa 2399ème séance plénière, le 10 novembre 1975*.

A ce propos, je voudrais appeler tout particulièrement votre attention sur le paragraphe 1 de cette résolution, qui est ainsi conçu :

"Prie le Conseil de sécurité d'étudier et d'adopter les résolutions et les mesures nécessaires afin de permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits nationaux inaliénables conformément à la résolution 3236 (XXIX) de l'Assemblée générale."

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir porter cette question à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kurt WALDHEIM

* Résolution non reproduite dans le présent document; pour le texte, voir le document A/RES/3375 (XXX).